



accuser a TORT de vol dans un magasin

Par **bananasplit**, le **22/11/2009** à **21:00**

Bonsoir,

ce samedi après-midi, je me suis rendue dans une zone industrielle faire quelques achats dans un magasin spécialisé dans la décoration, vaisselles, ...
il ya avait des miroirs de poches (1€50), j'e prend un.
finalement je ne veux plus l'acheter donc je le pose mais sans le remettre à sa place initiale.

bref, je quitte le magasin, le vigile m'interpelle et me demande "ou est le miroir?" je lui ai dit dans le magasin. il me fait je veux le voir, je dit ok.
en lui donnant, je lui montre que je suis quand meme agacée et que je ne vais pas voler un miroir de 1€50.

je sors du magasin et le chef m'appelle. il me fait une scene devant un magasin bondé de gens en me disant que j'ai été prise en flagrant délit de vol. pourtant en sortant du magasin le miroir n'était pas dans ma poche.
je me defend mais rien n'y fait. je veux voir la video mais ils ne veulent pas me la montrer.

Bref, je me suis rendue au commissariat, les policiers m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien me faire. et que si vraiment j'avais volé ce miroir ils m'auraient gardé a sei du magasin.

je repart au magasin (je pense qu'entre temps le chef a eu le temps de visionner cette video) pour leur dire que je me suis redue au commissariat. le chef me crie "mais passez a autre chose oubliez c'est bon...!!"
je pense qu'il souhaite etouffer l'affaire..

je voudrais savoir ce que je peux faire car c'est inadmissible je me suis sentie humiliée. il m'a chassé du magasin comme une moins que rien devant le regard de tout ces gens.

je vais contacter une association de consommateur et ecrire un courrier au directeur general de l'enseigne si j'arrive a trouver les coordonnées.

dois-je porter plainte?

je ne souhaite que des excuses et visionner cette video.

quelles demarches effectuer??

SVP, j'ai besoin d'aides c'est urgent!

je vous remercie par avance

Par **seb88**, le **24/04/2010** à **02:38**

Ben il est peut etre effectivement temps de passer a autre chose ;)

Sinon, la lettre au directeur de l'enseigne me semble etre le seul recours qu'il vous reste. Celui ci pourra ainsi s'il le souhaite donner un avertissement a l'employé de surveillance qui à cru vous voir dérober un miroir.

Néanmoins, moi quand je change d'avis, je replace toujours les objets dans leurs rayons, par respect pour ceux qui travaillent ici ^^

Par **vagabonde**, le **03/05/2010** à **10:12**

Bonjour,

Signalez effectivement l'incident au directeur du magasin. Un employé doit être sûr de lui avant de tenir des accusations aussi graves.

Bon courage.

Par **rosanita**, le **13/05/2010** à **15:36**

Madame,

Envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception au directeur du magasin, en expliquant le comportement inadmissible du vigile à votre égard, et le fait que vous vous êtes sentie humiliée.

Et qu'il y remédie.

Cordialement

Par **miyako**, le **19/05/2010** à **21:50**

Bonsoir,

L'affaire date de novembre 2009;c'est beaucoup trop tard .

Il y a quelques années ,j'ai eu un différent de ce genre dans un grand magasin parisien de la rive droite,j'ai menacé d'appeler la police et comme le vigile se montrait menaçant j'ai exigé son nom et ai refusé de décliner mon identité.J'ai fait un vrai scandale en exigeant la présence immédiate du directeur de magasin.Au bout d'un quart d'heure ,vu que je parlais très fort et que je n'entendais pas partir sans excuses publiques,un responsable du magasin est intervenu et après discussion m'a présenté des excuses écrites en me certifiant que le vigile

serait sanctionné. Je n'ai d'ailleurs plus jamais revu ce vigile dans le magasin.
En pareil cas, il faut exiger qu'un responsable du magasin se déplace et ne pas partir tant que ce dernier n'est pas venu.
Les vigiles doivent également décliner leur nom, mais en pareil cas, ils cachent vite leur badge.
Amicalement vôtre
suji Kenzo

Par **Elghazihalima@yahoo.fr**, le **25/07/2016** à **15:17**

Bonjour,
Moi j'ai eu à peu près la même chose ce matin en me rendant à carrefour pour changer un article. En rentrant d'abord au magasin j'ai remarqué l'alarme qui a sonné mais je n'ai pas prêté attention. En sortant du magasin l'alarme à commencer à sonner encore. Directement j'ai eu autour de moi toutes les caissières elles étaient au moins 3 et donc elles m'ont demandé de passer et repasser avec et sans mon sac à main et l'alarme persistait toujours. Je portais une petite robe très légère et que j'ai porté pour la première fois aujourd'hui. J'ai deviné comme c'était une robe neuve j'ai peut être laissé les étiquettes anti vol qui se trouvent sur le côté des vêtements et je l'ai signalé aux caissières et à l'agent de sécurité et pourtant il m'a demandé de le suivre pour tout simplement passer le détecteur (le petit appareil qui sonne lorsqu'il ya un anti vol). Ce qui m'a dérangé c'est le fait d'être humilié déjà devant les caisses et puis j'ai dû traverser tout le carrefour avec l'agent de sécurité pour qu'il passe son appareil sur moi alors qu'il aurait pu le faire déjà aux caisses. Finalement il s'est avéré que l'étiquette anti vol je ne l'avais pas coupé. Jusqu'à présent je n'arrive pas à oublier cette scène humiliante, choquante, et surtout injuste. En plus j'ai quitté le carrefour sans excuses comme si j'étais en tort. Ils se sont assurés que je n'avais rien sur moi et ils m'ont lâché comme une criminelle. Sachant que j'habite à côté de ce carrefour je connais beaucoup de gens et..... conclusion j'en suis malade quoi faire pour se sentir mieux ? Aidez moi

Par **Visiteur**, le **25/07/2016** à **16:15**

Bonjour,
quoi faire ? couper les étiquettes anti vol la prochaine fois ?! Inversez les rôles deux minutes... Si vous saviez combien de fois ils sont face à ce genre de situations par jour ! Cette mésaventure m'est évidemment déjà arrivée ! Avec ces foutues étiquettes ! Mais j'ai toujours pris cela avec le sourire ! le premier fautif c'était moi !

Par **Sisyph1973**, le **26/07/2016** à **12:00**

Bonjour,
Vous ne pourrez pas visionner cette vidéo.
En effet, les postes de sécurité sont interdits aux personnes étrangères au service. De plus, les images ne sont conservés que 72 heures et il faut la présence d'un OPJ.
Passez à autre chose!

Cordialement!

Par **LETELLIER Marie**, le **23/12/2016** à **09:29**

Bonjour,

Pour moi c'est le monde à l'envers, cela serait risible de l'idiotie de ce vigile, si ce n'est l'humiliation que j'ai subie !! m'étant aperçue lors de mon passage en caisse, que j'avais oublié de déposer mes cartouches d'encre usagées dans le contener à cet effet. J'en informe la caissière et après le règlement de mes achats, me rend à l'entrée du magasin pour y déposer les dites cartouches. Le vigile en place, me voit arriver avec ce fameux sac à la main. Pour la sécurité de mon chariot, je le place à sa proximité (les conteners se trouvant à l'intérieur du magasin) je re-pénètre donc.. Je jette les cartouches et récupère l'emballage pour le jeter dans une poubelle, qu'il n'y a pas à côté...mais qui se trouve au poste du vigile !! Et là..Summum !! je suis interpellée par ce vigile car il a la preuve que je sors du magasin avec un emballage, qui de plus est vide, et qu'il se doit d'appeler la sécurité....s'en suit explications de ma part, pour prouver ma bonne foi, lui faisant remarquer que si j'avais du voler, je serai au moins sortie avec des cartouches pleines et pas un emballage vide !! mais non, ça n'arrive pas à son cerveau !! intervention d'un 2ième vigile, me priant d'aller au poste de sécurité à l'abri des regards, qui étaient déjà tous tournés vers moi, et re-explications avec un 3ième vigile, qui je pense à du percuter sur la situation tordue !! Retour à la caissière pour savoir si j'avais bien présenté, mes cartouches usagées....et tout ça bien évidemment à la vue de tous. Leur faisant remarquer qu'en généralité, et je dirai même en totalité, les emballages vides intéressent peu les voleurs...à moins peut être....les fétichistes !! Dramatique, lorsque l'on se heurte à des personnes qui n'ont pas suffisamment de potentialités et que l'on place à ces postes en contact directe avec la clientèle. Cherchez l'erreur !! Cordialement

Par **ANNE 9710**, le **19/06/2021** à **16:57**

Bonjour. Je trouve que c'est le monde à l'envers et qu'un client n'a pas à être humilié comme cela.

Après tout ils ont de forts doute ils ont les vidéos. Il faut dnc arrêter les abus de ce genre.

Par contre sur les tickets les soit disantes erreurs de prix intempestives. On se demande qui vole qui???

Par **Louxor_91**, le **19/06/2021** à **22:15**

Anne, bonjour... vous intervenez sur un post vieux de... 5 ans !